



Safeguarding

PROTECTION DES PERSONNES

Normes et objectifs



INTRODUCTION

Ce référentiel de normes et d'objectifs est l'outil dont se dote la Fédération Internationale des communautés de L'Arche pour promouvoir, développer et évaluer une culture positive de protection des personnes.

Il s'applique à toutes les communautés et structures de la Fédération. Lorsque nous écrivons 'communauté', nous devons lire « communautés et structures. »

La Fédération élabore de nouveaux outils et partage les outils existants dans la Fédération pour soutenir les pays et communautés dans la mise en œuvre de ces normes et objectifs. Une boîte à outils est disponible et s'enrichira progressivement de l'expérience et des réalisations des pays et communautés.

Un processus d'évaluation régulière est mis en place pour aider les communautés à utiliser ces normes.

Le référentiel s'appuie sur les six normes de protection des personnes élaborées par le gouvernement du Royaume Uni et déjà utilisées par la Fédération lors de l'audit global de 2020.

Pour chaque norme, un objectif global est défini, ainsi que des modalités incontournables pour assurer la mise en conformité.

Chaque communauté et chaque pays travaille sur la manière d'atteindre cet objectif dans son contexte réglementaire, culturel et social spécifique et précise les processus et actions qu'elle met en œuvre pour cela. Elle décrit également l'ensemble de ses actions pour la protection de personnes.

Un soutien est assuré par un réseau de personnes ressources.

ENGAGEMENT DE LA FÉDÉRATION

Pour vivre pleinement notre mission, nous nous engageons à :

- protéger l'intégrité et la dignité de toutes les personnes qui participent à la vie de nos communautés,
- promouvoir le bien-être de nos membres et la qualité de nos relations

Pour cela, ensemble, nous voulons faire grandir une culture positive de protection des personnes, pour prévenir toute forme de violence et favoriser un environnement sûr.

Nous le ferons:

- en atteignant les objectifs de notre référentiel « Protection des personnes : normes et objectifs ».
- en prenant en compte les contextes locaux et les cultures
- en rendant compte et en mettant en place des évaluations.

VUE D'ENSEMBLE DES SIX NORMES ET OBJECTIFS

 Politique et procédures de protection des personnes	 Parler en sécurité et signaler	 Recrutement et ressources humaines	 Gestion des risques	 Code de conduite	 Gouvernance, organisation et responsabilité
Dans chaque communauté de L'Arche, la politique de protection des personnes affirme notre engagement à créer et entretenir un environnement sûr, dans lequel nous ne tolérons aucune violence ou aucune forme d'abus envers chaque personne qui participe à la vie de L'Arche.	Dans chaque communauté de L'Arche, toute personne sait à qui parler d'une situation qui la préoccupe et sait comment signaler une situation de violence sans crainte de conséquences négatives. Toutes les situations signalées sont prises en compte et une réponse est apportée.	Dans chaque communauté de L'Arche, chacun peut faire confiance aux personnes qui viennent travailler et participer à la vie de L'Arche.	Chaque communauté de L'Arche est consciente des différents risques de violence ou d'abus dans son contexte spécifique et met en place des protocoles et procédures pour protéger de ces risques chaque personne qui participe à la vie de L'Arche.	Dans chaque communauté de L'Arche, chacun s'engage personnellement à avoir des comportements respectueux de tous.	Dans chaque communauté de L'Arche, le conseil d'administration et la direction assurent la responsabilité de la politique de protection des personnes et rendent compte régulièrement des situations et actions concernant la protection des personnes.

NORME 1

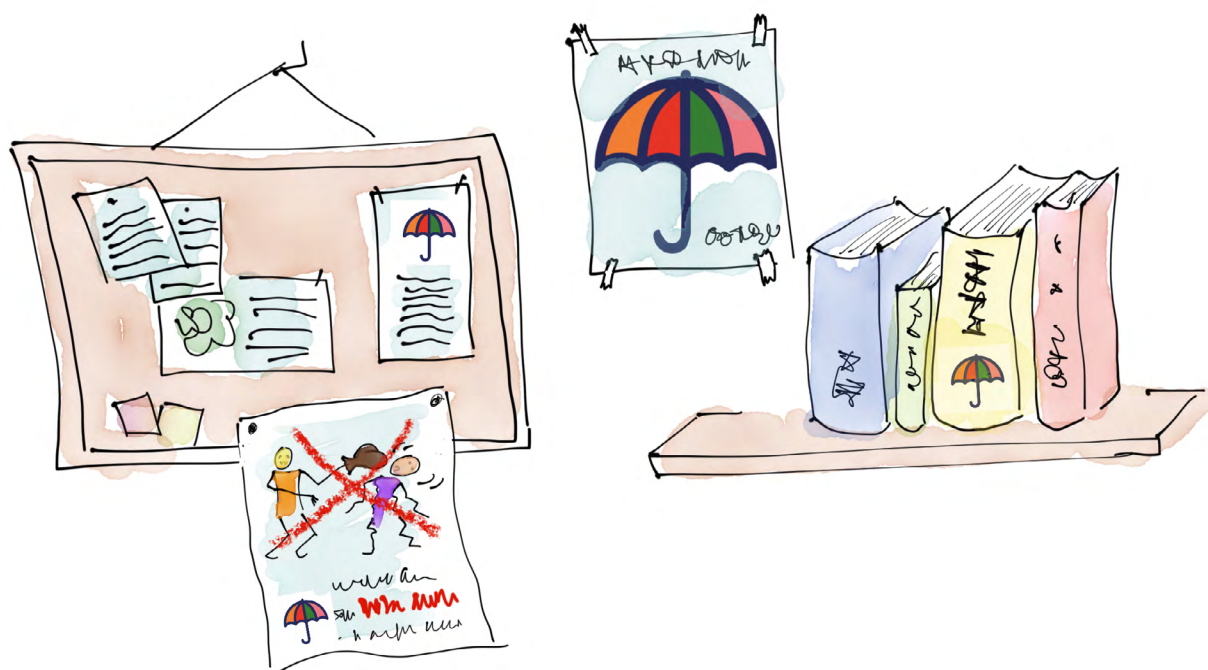
Politique et procédures de protection des personnes

OBJECTIF

Dans chaque communauté de L'Arche, la politique de protection des personnes affirme notre engagement à créer et entretenir un environnement sûr, dans lequel nous ne tolérons aucune violence ou aucune forme d'abus envers chaque personne qui participe à la vie de L'Arche.

Pour cela,

- La communauté énonce clairement sa politique de protection des personnes et la rend compréhensible pour tous.
- La responsabilité de la protection des personnes incombe au conseil d'administration et à la direction de la communauté, qui peuvent en déléguer la mise en œuvre.
- La politique, les procédures et outils concernant les différents volets de la protection des personnes sont rassemblés dans un registre unique.
- La politique et les procédures sont conformes à la législation locale ou nationale et visent à atteindre les normes et objectifs de la Fédération.
- La communauté met en place une procédure de traitement des situations liées à la protection des personnes, ainsi que des formations théoriques et pratiques pour développer les capacités.



NORME 2

Parler en sécurité et signaler

OBJECTIF

Dans chaque communauté de L'Arche, toute personne sait à qui parler d'une situation qui la préoccupe et sait comment signaler une situation de violence sans crainte de conséquences négatives. Toutes les situations signalées sont prises en compte et une réponse est apportée.

Pour cela,

- La communauté affirme son engagement à ce que chaque personne se sente libre et en sécurité pour s'exprimer, énoncer une situation qui la préoccupe ou faire un signalement de bonne foi, sans crainte de conséquences négatives de la part de personnes faisant partie de la communauté.
- La communauté met en place d'un dispositif de signalement compréhensible et connu de tous. Ce dispositif comporte des étapes claires, une liste à jour des personnes à contacter dans et hors la communauté, (en cas de risque de conflit d'intérêt), avec la possibilité de faire un signalement au niveau national, international ou externe à L'Arche.
- Toutes les personnes impliquées dans la vie de L'Arche sont formées à cette politique et au dispositif de signalement afin qu'elles puissent le comprendre et l'utiliser.
- La politique et le dispositif de signalement s'appliquent aux situations de violence ou d'abus passés et présents.



NORME 3

Recrutement et ressources humaines

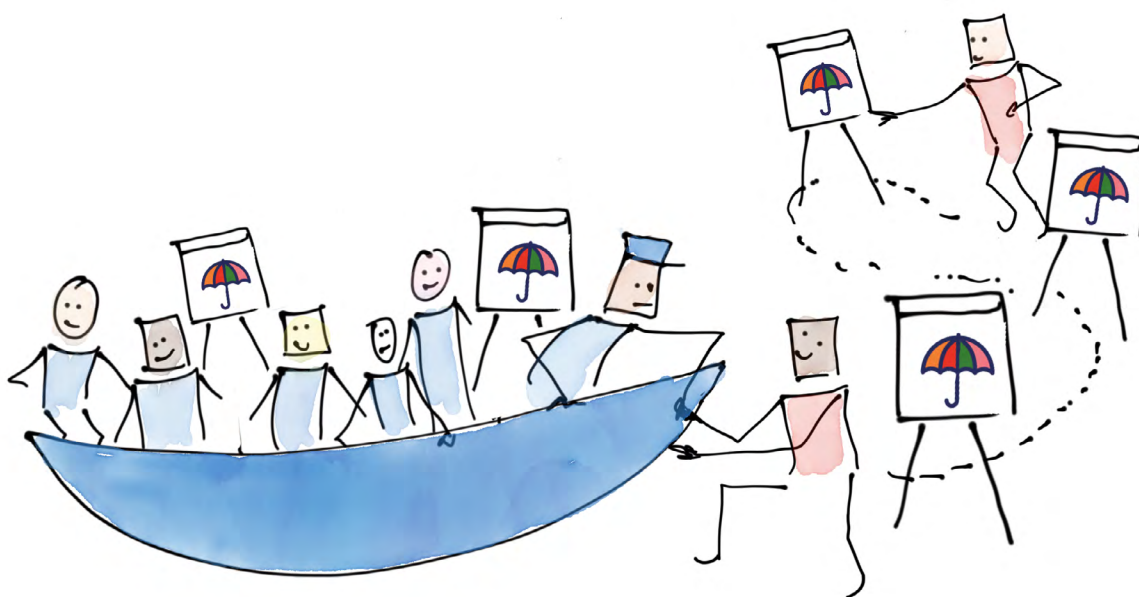
OBJECTIF

Dans chaque communauté de L'Arche, chacun peut faire confiance aux personnes qui viennent travailler et participer à la vie de L'Arche.

Pour cela,

La communauté met en place un dispositif fiable de recrutement et d'intégration :

- La communauté s'assure, autant que possible, dans la procédure de recrutement et de sélection, que le comportement des candidats correspond aux attendus de L'Arche en matière de protection des personnes énoncés dans le Code de Conduite
- La communauté communique, pendant la période de recrutement et d'intégration, sur l'importance de la protection des personnes et sur la manière dont chacun contribue à une culture positive de protection des personnes.
- La communauté forme les personnes aux situations qui peuvent mettre en danger des membres de la communauté, soit dans l'accompagnement des personnes avec une déficience intellectuelle (selon les postes), soit dans la vie de nos communautés.



NORME 4

Gestion des risques

OBJECTIF

Chaque communauté de L'Arche est consciente des différents risques de violence ou d'abus dans son contexte spécifique et met en place des protocoles et procédures pour protéger de ces risques chaque personne qui participe à la vie de L'Arche.

Pour cela,

- La communauté identifie des situations présentant des risques de violence et d'abus
- La communauté évalue les risques, détermine des moyens de prévention et met en place des procédures de traitement des situations de violence.
- La communauté rassemble ces éléments dans un document qu'elle révisé systématiquement.
- La communauté informe le Conseil d'Administration, les autorités légales et le représentant de la Fédération, des incidents signalés et des suites données, selon ses obligations.



NORME 5

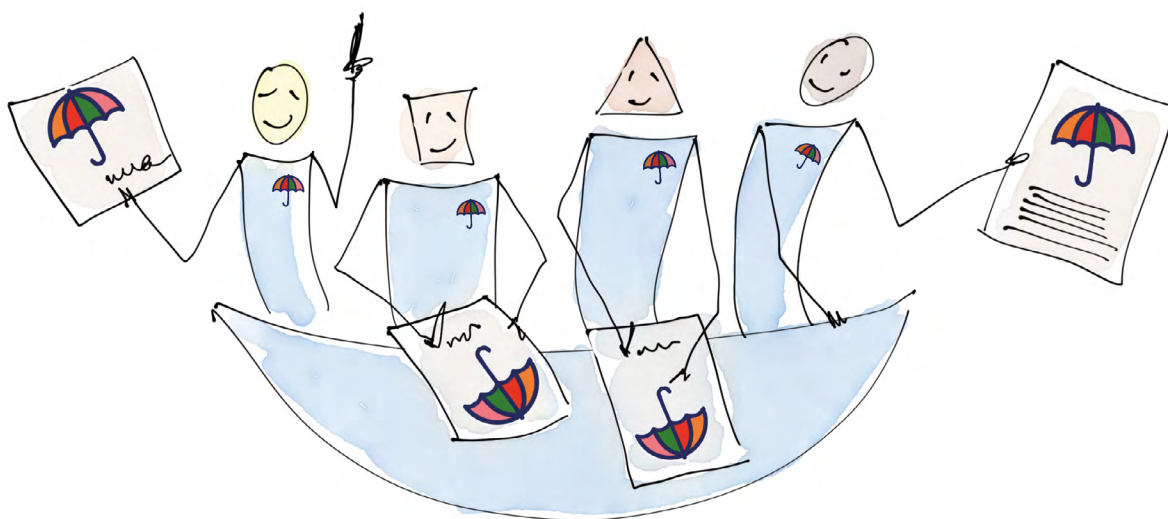
Code de conduite

OBJECTIF

Dans chaque communauté de L'Arche, chacun s'engage personnellement à avoir des comportements respectueux de tous.

Pour cela,

- La communauté a un code de conduite qui définit clairement les attentes et comportements nécessaires pour le bien-être et la protection des personnes. Ce code respecte ou dépasse les normes du code de conduite de L'Arche Internationale.
- La communauté décrit les conséquences du non-respect de ces attentes.
- Chaque personne est formée au code de conduite, le lit et l'accepte. Les salariés, administrateurs et bénévoles signent le code de conduite.
- La communauté assure une formation continue accessible et compréhensible pour tous sur le code de conduite et la responsabilité personnelle en matière de protection des personnes. Elle comprend des remises à niveau périodiques. Chaque personne qui participe à la vie de L'Arche bénéficie de cette formation (salariés, administrateurs, bénévoles, personnes en situation de handicap...).



NORME 6

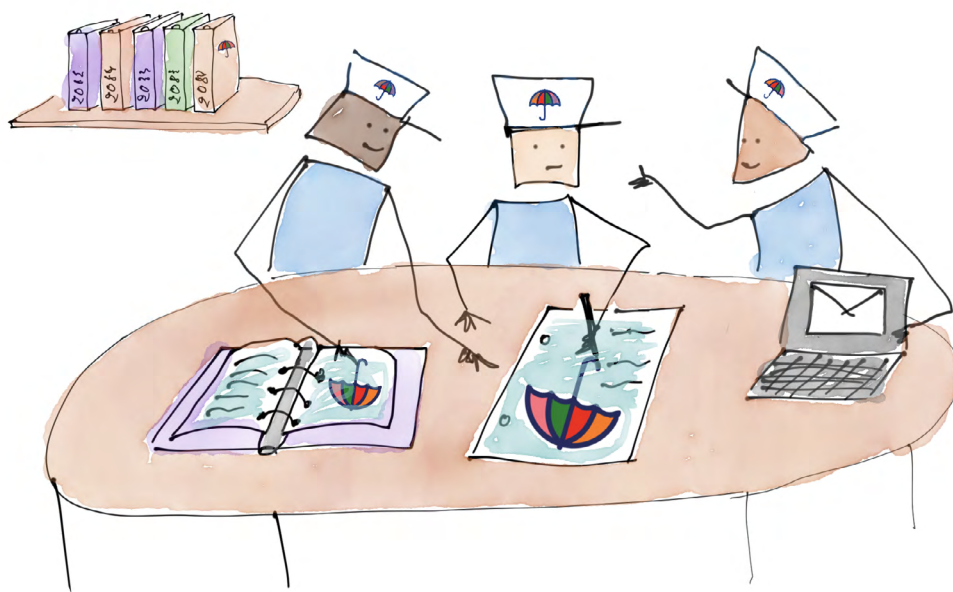
Gouvernance, organisation et responsabilité

OBJECTIF

Dans chaque communauté de L'Arche, le conseil d'administration et la direction assurent la responsabilité de la politique de protection des personnes et rendent compte régulièrement des situations et actions concernant la protection des personnes.

For this purpose,

- Le conseil d'administration et la direction passent en revue et évaluent annuellement la politique et toutes les procédures de protection des personnes.
- La direction rend régulièrement compte au conseil d'administration des situations liées à la protection des personnes et de leur traitement.
- Le conseil d'administration et la direction signalent les situations liées à la protection des personnes :
 - › Localement aux autorités légales, selon le format et les délais requis par la loi.
 - › Dans un rapport de synthèse, à la structure de L'Arche appropriée (structure nationale ou représentant de la Fédération) au moins une fois par an. L'objectif est d'identifier les tendances et de tirer des enseignements significatifs.





Safeguarding

Protection des personnes :
normes et objectives

DI-370-02 - Mars 2022
Ce document a été approuvé par l'Equipe de
Direction Internationale en mars 2022. Prochaine
révision : 2024

